



SOMMAIRE

Intersyndicale : vers un grand 1er mai revendicatif

Réforme des retraites : coup d'envoi le 12 avril

Infirmières : manifestations contre le recul de l'âge de la retraite

Polyclinique du Val de Sambre (Maubeuge) : neuf salariés sur dix en grève

Montauban : deux semaines de conflit sur les salaires

Navettes de l'Océane (Morbihan) : préavis de grève des officiers pour les salaires

Thalès (Cannes) : manifestations pour les salaires

Radio France Internationale : l'intersyndicale stoppe les négociations sur la convention collective

Hausse des inégalités : explosion des très hauts revenus et salaires

Salaires des enseignants : la CGT Educ'Action dénonce « une revalorisation tronquée »

Alcatel-Lucent : la CGT jette un pont avec les salariés des prestataires

Insee : les syndicats inquiets de la situation financière de l'institut

Hewlett-Packard Grenoble : la justice reconnaît la discrimination contre une intérimaire

ÉDITO

JEUNES DIPLÔMÉS : PAS D'AVENIR SANS DROITS

Le chômage explose et les jeunes en sont les premières victimes. Le chômage pourrait toucher jusqu'à 650 000 jeunes cette année. Selon les données de l'OIT les plus récentes, sur quelque 191 millions de chômeurs dans le monde en 2004, près de la moitié, soit 86 millions, étaient des jeunes âgés de 15 à 24 ans. Dans notre pays, dont on dit qu'il cultive la religion des diplômés, le fait d'être un jeune très qualifié n'est pas, loin s'en faut, une assurance contre le chômage. Depuis trente ans, le taux de chômage des jeunes est plus élevé en France que dans les autres pays industrialisés (21,2 % en 2007, soit sept points de plus que la moyenne). En avril 2009, 38 % des jeunes diplômés en 2008 avaient du travail, contre 60 % à la même époque en 2008. L'obtention d'un premier emploi stable et correctement rémunéré relève d'un parcours du combattant de plus en plus long. De fait, la perception du marché du travail par ces jeunes diplômés révèle un sérieux coup de blues. Selon l'enquête nationale L'Expansion — placeOjeunes, « 65 % des personnes interrogées ne sont pas optimistes quant à la réussite de leurs démarches pour l'obtention de leur premier emploi. Les répondants envisagent, à 56 %, d'accepter un salaire plus bas que celui qui est habituellement proposé pour leur profil. Aussi, ils sont 42 % à s'imaginer prolonger leurs études d'un an. » Cette enquête note aussi que 77 % du panel interrogé déclare être « prêt, au vu du contexte économique actuel, à se tourner vers un stage, un CDD ou une mission intérim plutôt qu'un CDI. » Les débuts de carrière, quelle que soit la branche, sont aujourd'hui particulièrement bas et l'avenir professionnel est aléatoire. Les

contrats stables et les revenus décents deviennent des récompenses, la précarité un apprentissage. La remontée du chômage des jeunes, deux fois plus rapide que pour les autres salariés, vient moins d'un niveau de formation insuffisant (il est en effet plus élevé que les générations précédentes) que de la surreprésentation de la jeunesse parmi les intérimaires ou les CDD. C'est donc la précarité et les bas salaires dont souffrent les jeunes. Face à cette situation, le syndicalisme ne peut rester l'arme au pied en attendant le retour à des conditions plus favorables pour les jeunes diplômés. En effet, la propension des entreprises à sous-payer la qualification et à précariser l'emploi n'est pas née avec la crise, mais elle est amplifiée. La valeur nationale des diplômés est remise en question. Les emplois proposés n'ont rien à voir avec le niveau et/ou le contenu de sa formation. Les grilles à l'embauche flirtent trop souvent avec le SMIC. Il est donc indispensable de revendiquer la reconnaissance des diplômes par des emplois et des salaires correspondant aux qualifications. C'est en l'occurrence l'un des axes de bataille de la CGT des ingénieurs cadres et techniciens qui organisera le 15 avril un pique-nique revendicatif géant place la Sorbonne à Paris conjointement avec l'Union nationale des Etudiants de France et la CGT d'Ile-de-France. Voir www.cv-discount.com



Intersyndicale: vers un 1^{er} mai revendicatif

Les cinq organisations syndicales (CGT, Unsa, CFDT, FSU et Solidaires) réunies



d'élargir, on souhaite un engagement le plus uni possible » dans la perspective

en intersyndicale mardi à Paris, vont interpeller le gouvernement par un texte commun et des initiatives locales le 20 avril qui serviront de tremplin à « un grand 1er mai revendicatif ». Les syndicats vont adresser une « déclaration commune pour interpeller le président de la République pour le sommet social » prévu fin avril début mai. À l'issue du point de presse dans les locaux de la CFDT, Nadine Prigent, secrétaire confédérale, qui conduisait la délégation CGT a souligné: « Nous avons besoin de rassembler,

d'organiser « un grand 1er mai revendicatif ». « Nous voulons réussir une mobilisation au-delà de nos réseaux militants sur les questions d'emploi, de pouvoir d'achat et de retraites, pour que les mobilisations soient le relais de ce qui se vit », a déclaré Marcel Grignard (CFDT). Pour Jean Grosset (Unsa), « le 23 mars a prouvé que la mobilisation et le rapport de forces passent pas l'intersyndicale. On souhaite (faire) le 1er mai (mieux que) ce qui a été fait ce jour-là ».

Réforme des retraites: coup d'envoi le 12 avril



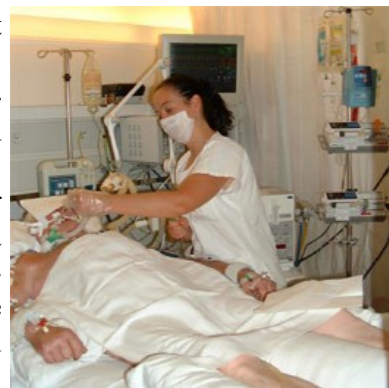
Le ministre du Travail Eric Woerth a annoncé vendredi qu'«une première série de réunions bilatérales» sur «les objectifs» de la réforme et «la méthode de concertation» se tiendrait le 12 avril, deux jours avant la réunion du Conseil d'Orientation des Retraites sur les perspectives financières du système.

Fin mars, la CGT et la CFDT ont fait part de leurs craintes d'«instrumentalisation» (CGT) ou de «manœuvres politiques» (CFDT) autour des travaux du Cor, critiquant le choix des variantes et réclamant des simulations sur l'accroissement des ressources du système ou le taux d'emploi. A la suite de cette réunion du COR, l'intersyndicale a convenu le 30 mars de réunir les organisations syndicales pour analyser le contexte, creuser ensemble le dossier et dégager des axes communs sur les solutions à apporter.

Infirmières: manifestations contre le recul de l'âge de la retraite

A l'appel de la CGT, CFDT et Sud, 1500 infirmiers (essentiellement des spécialisés, et surtout des IADE) ont manifesté à Paris le 30 mars, à proximité de l'Assemblée nationale, tandis que de nombreux rassemblements avaient lieu en province comme à Toulouse, le Havre ou encore Bordeaux se sont tenus avec dans certains endroits.

Au total c'est plus de 3000 manifestants qui se sont mobilisés sur l'ensemble du territoire. Ils ont exigé l'abrogation de l'article 30 de la loi portant « rénovation du dialogue social » en discussion à l'Assemblée Nationale. Cet article implique l'abandon de la reconnaissance de la pénibilité et du droit au départ en retraite à 55 ans, suite au chantage du Ministère de la Santé et refusé par les organisations syndicales.



Polyclinique du Val de Sambre (Maubeuge): neuf salariés sur dix en grève



90% des 190 salariés de cet établissement, qui fait partie d'un pôle de santé privé regroupant huit cliniques se sont mis en grève hier 30 mars à l'appel de la CGT pour une durée indéterminée et à l'appel de la CFDT et FO pour 48 heures. Les salariés revendiquent :

- l'augmentation de l'effectif soignant ;
- prise en charge par l'employeur de la tenue obligatoire ;
- récupération de la sixième semaine de congés perdue ;
- décompte des jours de congés en jours et non en heures ;
- intégration du temps de pause dans l'heure de travail ;
- reconnaissance de la spécialisation pour les infirmiers et aides-soignants dans la grille salariale conventionnée.

Le dernier conflit social dans cet établissement remonte à juin 2004 et portait sur les questions salariales.

Montauban: deux semaines de conflit sur les salaires

Deux tiers des salariés de la Clinique du pont de Chaume à Montauban sont en grève depuis le 22 mars, obligeant l'établissement à la fermeture et les patients à s'adresser à l'hôpital public. Les grévistes (300 salariés sur 450) exigent un treizième mois de salaire et la suppression des trois jours de carences en cas d'arrêt maladie pour les non cadres. «La clinique gagne beaucoup d'argent, c'est la 3e clinique de Midi-Pyrénées, l'activité a



augmenté de 4% depuis le début de l'année, les départs ne sont pas remplacés, les conditions de travail se dégradent chaque jour et il n'y a aucun geste en notre faveur. On ne lâchera pas», a déclaré un porte-parole du personnel en grève. Un conciliateur a été nommé par la préfecture à la demande des salariés pour parvenir à un accord pour l'instant une augmentation de 3,73%.

Navettes de l'Océane (Morbihan): préavis de grève des officiers pour les salaires



Les officiers du syndicat UGICT/CGT-CGT de la compagnie qui assure les navettes maritimes des îles du Morbihan ont déposé un préavis de grève de 24 heures reconductibles à compter du samedi 3 avril à 0h. Ils exigent l'ouverture de négociations sur la revalorisation des salaires. Ils se plaignent d'un « déficit salarial annuel important » de l'entreprise, depuis que l'armement « Compagnie Océane, groupe Veolia, a obtenu la délégation de service public ». Ils évoquent aussi les nouvelles contraintes qui font « peser sur les officiers d'énormes risques aussi bien pénaux que personnels qui ne sont pas appréciés à leur juste valeur par l'armement ».

Thalès (Cannes) : manifestation pour les salaires

850 salariés de Thalès ont manifesté jeudi devant l'usine Thalès de Cannes pour leurs revendications salariales. Réunis en Assemblée générale, ils ont décidé de poursuivre l'occupation des locaux de la direction, commencée la semaine dernière, jusqu'à mardi 33.000 salariés en France du groupe d'électronique professionnelle et de défense.



3% minimum des salaires alors que l'augmentation prévue pour l'ensemble des salariés du groupe n'est que de 1,8%. De multiples actions syndicales ont eu lieu depuis un mois pour une revalorisation salariale parmi les

Radio France Internationale: l'intersyndicale stoppe les négociations sur la convention collective

L'intersyndicale (SNJ-CGT, SNRT-CGT, FO, SNJ) de RFI a interrompu vendredi les négociations avec la direction sur la convention collective, les qualifiant de «déloyales». Ces négociations durent depuis des mois et interviennent après la dissolution de l'Association des employeurs de l'audiovisuel public (AESPA) en avril 2009. Créée en 1974, l'AESPA est la chambre patronale qui regroupait l'ensemble des sociétés de l'audiovisuel public (Radio France, RFI, Ina, France 2, France 3 et RFO). Elle a été dissoute après que France 2, France 3 et RFO en sont sorties à la suite de leur absorption par France Télévisions dans le cadre de la loi de réforme de l'audiovisuel public. Cette dissolution remet en cause la convention collective de l'audiovisuel public, dont RFI. L'intersyndicale estime que les premiers textes de la convention collective présentés par la direction en novembre 2009 sont «pour l'essentiel un +copier-coller+ du Code du travail». L'intersyndicale réclame «un accord de substitution complet qui intègre les dispositions des conventions collectives actuelles et des accords d'entreprise existants»



Hausse des inégalités : explosion des très hauts revenus et salaires



Selon deux études de l'Insee publiées vendredi dernier, les très hauts revenus et les très hauts salaires ont augmenté en moyenne plus rapidement que ceux de l'ensemble de la population en France entre 2002 et 2007. Relativement plus âgés que les autres salariés du privé, en très grande majorité masculins, les plus hauts salaires sont surtout dirigeants d'entreprise, professionnels de la finance ou commerciaux, ils ont bénéficié d'«augmentations substantielles» : +5,8% par an en moyenne et en euros constants (inflation comprise) pour ceux déjà au sommet de la

hiérarchie salariale et +14,5% pour ceux qui y ont accédé dans la période. «Il s'agit d'augmentations salariales nettement supérieures à celles de l'ensemble des salariés ayant toujours eu un emploi entre 2002 et 2007 (+2,3% en moyenne) ou même des seuls cadres (+2,9%), note l'Insee. Alors qu'elles ne représentent qu'1% de la population, ces personnes perçoivent 5,5% des revenus d'activité, 32% des revenus du patrimoine et 48% des revenus exceptionnels déclarés (plus-values, levées d'options), précise l'Insee, pointant «une explosion des revenus perçus par les très hauts revenus»

Salaires des enseignants : la CGT Educ'Action dénonce « une revalorisation tronquée »

Après l'annonce par Luc Chatel de son plan de revalorisation, la CGT Educ'action a dénoncé une « revalorisation tronquée » car ces mesures ne concernent qu'un quart des enseignants. Concrètement, les annonces du ministre de l'Éducation consistent en :

- ▶ 157 euros par mois pour les futurs professeurs des écoles, certifiés, PLP ;
 - ▶ 259 euros pour les agrégés, tous nouvellement « masterisés » au détriment d'une formation initiale et continuée littéralement sacrifiée ;
 - ▶ 660 euros annuels pour les jeunes collègues de moins de 7 ans d'ancienneté, soit 55 euros par mois.
- Dans un communiqué, la CGT Educ'action note que « les 3 quarts des personnels sont donc « oubliés » ! Ils verront, au contraire, leurs conditions de travail continuer à se dégrader, face aux 40 000 emplois supprimés depuis trois ans et présentés comme de-



vant financer la pseudo revalorisation. Cette politique induit une différenciation, voire une concurrence, entre des personnels exerçant les mêmes missions. La CGT Educ'action revendique, au contraire, l'arrêt des suppressions d'emplois, le droit à une formation initiale et continuée de qualité, ce qui implique l'abrogation de la réforme de la

masterisation des concours. En matière de rémunération, elle exige un plan pluriannuel de revalorisation pour tous, fondé sur un déroulement de carrière commun à tous les personnels de l'Éducation Nationale. Elle revendique une progression de la grille indiciaire, liant qualification et rémunération, partant de 2 fois le SMIC comme l'exige la CGT pour tous les salariés. Cette augmentation générale permettrait de compenser les pertes cumulées depuis 20 ans. Dans l'immédiat, nous exigeons 70 points d'indice supplémentaires pour tous.»

Alcatel Lucent : la CGT jette un pont avec les salariés des prestataires



La CGT du site de Villarceaux a organisé une réunion spécifique pour les salariés des prestataires de service avec la présence de délégués syndicaux centraux CGT d'Alten. C'est qu'en effet, sur ce site travaillent plus de 500 salariés venant de plus de 50 SSII. Ces salariés sont isolés, souvent considérés comme corvéables à merci et ils ne connaissent pas leurs droits. Ils sont soumis à des horaires anormaux. Ils sont mal indemnisés pour leurs déplacements et enfin ils n'ont aucune perspective d'embauche par Alcatel-Lucent au-delà de 18 mois de prestation dans une équipe. Cette démarche de l'Ugict-CGT a rencontré le succès puisque près de 40 salariés des SSII sont venus. Des contacts sont noués. Pour le syndicat, « ce type de réunion répond bien à un besoin d'informer et d'organiser les travailleurs

isolés. Il s'inscrit dans la droite ligne des décisions confédérales de syndiquer tous les salariés d'un même site quelque soit leur employeur. C'était aussi l'objet du changement de statut de notre syndicat en syndicat de site. Nous avons aussi visé juste puisque nous sommes sous le coup d'une menace de sanction de notre direction pour avoir envoyé un courriel d'une adresse extérieure à Alcatel-Lucent pour contacter ces prestataires et pour être passé aux postes de travail leur remettre l'invitation. La direction nous indique qu'elle a « reçu des demandes d'explications des sociétés prestataires qui s'inquiètent des dysfonctionnements que cette réunion pourrait apporter à l'accomplissement du travail de leurs collaborateurs Imaginez en effet que les salariés connaissent enfin leur droit !

Quel dysfonctionnement dans le travail! Surtout que la direction d'Alcatel-Lucent, en plein accord avec les patrons des sociétés de service, est en plein délit de marchandage en subordonnant ces salariés dans nos équipes. »

INSEE: les syndicats inquiets de la situation financière de l'institut

«Des milliers de factures impayées sont en souffrance à l'Insee», affirment la CGT, la CFDT, FO et Sud dans un communiqué commun, précisant que selon un chiffre de la direction, «3.000 factures étaient en attente au 16 mars 2010». Selon les syndicats, «les coupes drastiques» dans le budget de fonctionnement de l'Insee «mettent à mal les finances de ses fournisseurs, en particulier les plus petits». «La direction de l'Insee a admis que des fournisseurs la contactent pour des difficultés importantes menaçant la survie de leur entreprise. Elle a également avoué avoir reçu des mises en demeure», ajoutent les syndicats dans leur communiqué. «Le gouvernement doit prendre d'urgence la mesure du problème», affirment-ils.



Hewlett-Packard Grenoble: la justice reconnaît la discrimination contre une intérimaire

La Cour d'appel de Grenoble, après un long combat judiciaire, a fini par reconnaître le 8 mars 2010 que «l'encadrement de la société Hewlett-Packard a commis entre 1999 et 2004 des agissements fautifs à l'égard d'une jeune diplômée d'école de commerce cadre intérimaire visant à la dénigrer pour l'écarter du marché du travail ». Cette décision met un



terme aux déboires de Malika –appelons la ainsi pour protéger son anonymat- qui a travaillé à (HP) Grenoble pendant 15 mois, entre 1999 et 2001. A cette époque, les intérimaires qui donnent satisfaction décrochent assez facilement un contrat à durée indéterminée chez HP. Malika, qui parle anglais et arabe dans un service où cette dernière langue est en train de devenir une nécessité, et dont le travail est apprécié, espère bien être recrutée définitivement... Hélas ! Contrairement à d'autres intérimaires du même service, et malgré ses candidatures, elle quitte HP avec une lettre de recommandation certes flatteuse, mais sans proposition d'embauche. Plus tard, lorsqu'elle répond à une petite annonce pour un emploi, Malika ne manque pas de transmettre avec son CV la lettre de recommandation établie par son ex-responsable de service d'HP. Mais, pendant plus de deux ans, aucune de ses multiples candidatures n'aboutit... jusqu'au jour où un recruteur lui avoue que la responsable qu'il a contactée chez HP a tenu à son sujet des propos extrêmement négatifs, et choquants notamment en ce qu'ils font référence, de manière fort peu à propos, à la vie privée de Malika. Surprise, Malika contacte alors ses anciens collègues d'HP qui confirment avoir été les témoins involontaires de conversations téléphoniques au cours desquels la responsable de service, qui a été contactée par plusieurs recruteurs

potentiels, n'a fait que la dénigrer sur les plans professionnel et personnel, lui ôtant toute chance d'être embauchée. Elle apprendra aussi que c'est la même responsable de service qui a découragé d'autres superviseurs HP d'embaucher Malika à l'époque de son intérim chez HP. Malika réalisera que tous ces échecs de recrutement n'étaient que la

conséquence du dénigrement dont elle était l'objet par sa responsable de service. Malika se tourne alors vers la Justice pour mettre un terme à ces agissements malveillants – et cesse de transmettre aux recruteurs la lettre de « recommandation » de son ex-responsable. Assez rapidement, Malika retrouve alors un emploi... Mais compte tenu du « trou » dans son CV, impossible à justifier auprès des recruteurs potentiels, Malika sera finalement contrainte d'accepter un poste non-cadre dans une entreprise grenobloise. Ces agissements graves qui ont perduré dans le temps en toute impunité engagent la responsabilité civile de cette société. De plus et surtout, le dénigrement dont elle a été victime a eu une répercussion sur « l'évolution professionnelle, sa carrière, qui ne saurait être réparée à sa juste valeur ». Les juges ont condamné HP à verser 20000 € à titre forfaitaire Malika. Cette somme est bien dérisoire au regard des préjudices professionnel (2 ans de chômage, dépréciation du diplôme, perte de droits à la retraite, retard dans l'évolution de carrière) et personnel (6 ans de combat judiciaire). Cette issue n'aurait pu être possible sans les collègues d'HP qui ont eu le courage d'établir des témoignages écrits afin de dénoncer cette injustice et auxquels Malika adresse toute sa gratitude ainsi qu'au syndicat CGT à qui HP devra verser 2000€.